Dois-je remplir le document de reprise des énergies pour ma nouvelle adresse ?

Notre réponse

Oui.

Vous devez remplir le document de reprise des énergies avec l'ancien occupant de votre logement, ou avec votre propriétaire si l'ancien locataire est absent.

Attention ! Le document de reprise des énergies doit être complété en **deux exemplaires**. Il y a ainsi :

- un exemplaire pour l'ancien locataire ou pour le propriétaire,
- un exemplaire pour vous.

Ensuite, vous devez **envoyer** le document de reprise des énergies complété à votre **fournisseur** d'énergie.

Conservez bien une copie de votre exemplaire du document de reprise des énergies. Il peut servir de **preuve** de relevé des index en cas de problème. Il vous permet également de vérifier les montants de votre première facture de régularisation : les index de départ correspondent-ils à vos index d'entrée ?

Références légales

- Accord – le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz (2018)

Documents type

Formulaire: Demande de reprise des énergies - CWAPE
Formulaire: Demande de reprises des énergies - détenteurs de panneaux photovoltaïques -CWAPE
Schéma récapitulatif: je déménage - check-list des démarches à effectuer pour mon contrat d'énergie

Date de mise à jour: Vendredi 27/02/26